



Avis public

AVIS DE PUBLICATION DU RÈGLEMENT 1565-M

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que lors d'une séance extraordinaire tenue le 19 décembre 2025, le conseil a adopté le Règlement 1565-M décrétant les taxes et compensations pour l'année 2026.

L'objet de ce règlement est de fixer les taux de taxes foncières générales, pour l'année 2026, selon les catégories d'immeubles ainsi que de fixer le tarif de différents biens, services et activités, le tout en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Ce règlement peut être consulté au bureau de la soussignée, au 170, boulevard Taschereau, bureau 400 à La Prairie et cela durant les heures habituelles de bureau.

Donné à La Prairie, ce 19 décembre 2025

Karine Patton, avocate
Greffière et directrice du Service du greffe
et des affaires juridiques